

## Modèle transparence

### Module : Impact environnemental et social

Couvrant les Exigences : Émissions de gaz à effet de serre (3.4), Dépenses sociales et paiements environnementaux (6.1) et Impact environnemental et social (6.4)

Secteur couvert par ce modèle :  Pétrole et gaz OU  Mines et carrières

Période examinée : *Quelle est la période couverte par ce modèle ?*

De mois et année à mois et année : 01/10/2018 -01/10/2025

Note : à des fins de **Validation**, il s'agit du jour auquel a démarré la Validation précédente, marquant le début de la période examinée jusqu'à la date de début de la Validation à venir.

Ce formulaire est rempli pour  un retour d'information du Secrétariat international dans le cadre du soutien à la mise en œuvre

OU  la Validation, en tant qu'une partie du dossier final pour évaluation

#### Introduction

Les activités extractives ont des impacts sociaux et environnementaux. Ce module aborde les principaux domaines de divulgation liés à l'environnement et aux impacts sociaux. Ces impacts sont souvent au cœur des préoccupations des pays, or des informations factuelles sur ces impacts disponibles et comprises par le public peuvent contribuer à une prise de décision et à une meilleure gestion des risques.

De plus en plus d'entreprises publient des informations dans le cadre de rapports volontaires. Les rapports de l'ITIE peuvent se référer aux données publiées présentant un intérêt pour les principales parties prenantes, et les republier. Cependant, dans certains cas, les divulgations par les entreprises font état des montants totaux des contributions sociales ou des paiements environnementaux, sans distinction entre les paiements obligatoires et discrétionnaires. La norme ITIE exige que cette distinction soit établie afin que les parties prenantes comprennent quels paiements sont obligatoires et lesquels sont discrétionnaires.

#### Quel est l'objectif de ce modèle ?

L'objectif de ce modèle (C6) est de permettre au GMP de mener une **autoévaluation** et de répondre ainsi aux exigences de la composante « impacts environnementaux et sociaux », couvrant les Exigences 3.4, 6.1 et 6.4. Étant donné que l'information est évaluée par secteur, l'autoévaluation permet de révéler d'autres domaines d'amélioration propres au secteur, car les défis et les opportunités sont souvent très différents.

Chaque section par Exigence contient :

- I. Un encadré fournissant des ressources supplémentaires
- II. Les mesures correctives de la Validation précédente le cas échéant

- III. Une autoévaluation. Il s'agit d'une part d'évaluer les détenteurs d'informations et la disponibilité de divulgations systématiques, complétées par les Rapports ITIE, et d'autre part d'évaluer les aspects techniques et les objectifs sous-jacents de l'exigence sous forme de questions/réponses
- IV. Les commentaires du Secrétariat

Pour les exigences qui comprennent une vérification de l'applicabilité, il y a deux sections supplémentaires (« applicabilité » et « matérialité »).

#### Quand remplir ce modèle ?

Ce modèle sera utilisé comme un outil de mise en œuvre. Les GMP sont encouragés à utiliser ce modèle régulièrement et en amont de la Validation, par exemple pour étayer les rapports et identifier les domaines dans lesquels les divulgations doivent être consolidées. Les modèles pourraient être mis à jour régulièrement avant le début de la Validation. En pareil cas, vous pouvez solliciter l'appui de votre responsable pays et indiquer que ce modèle a pour objet **un retour d'information du Secrétariat international**.

Les modèles doivent être finalisés et publiés au plus tard au début de la Validation. Pour la **Validation**, ce formulaire sert de base à l'évaluation du pays pour la composante en question. Le formulaire doit être relu et **signé** par le groupe multipartite, soumis au plus tard le jour où commence la Validation et publié sur le site Internet du pays. A ce stade il convient d'indiquer sur le formulaire que le modèle est soumis à des fins de Validation.

#### Qui remplit ce modèle ?

C'est au **secrétariat national** de remplir ce modèle avec le soutien des agences de gouvernement et aux membres du collège ne siégeant pas au GMP. Le Secrétariat international peut fournir des orientations. C'est au GMP qu'il revient d'examiner, discuter et de donner une approbation finale du contenu du modèle.

## Dans ce formulaire

Exigence 3.4 : Émissions de gaz à effet de serre .....	4
I. Ressources .....	Erreur ! Signet non défini.
II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente .....	Erreur ! Signet non défini.
III. Autoévaluation.....	Erreur ! Signet non défini.
Détenteurs de l'information .....	Erreur ! Signet non défini.
Exigence technique.....	Erreur ! Signet non défini.
Objectif sous-jacent .....	Erreur ! Signet non défini.
Conclusion .....	8
IV. Retour du Secrétariat International .....	Erreur ! Signet non défini.
Exigence 6.1 : Dépenses sociales et paiements environnementaux .....	Erreur ! Signet non défini.
I. Ressources .....	Erreur ! Signet non défini.
II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente .....	Erreur ! Signet non défini.
III. Applicabilité de l'exigence .....	10
IV. Matérialité .....	Erreur ! Signet non défini.
V. Détenteurs de l'information .....	11
VI. Autoévaluation.....	Erreur ! Signet non défini.
Aspects techniques de l'exigence .....	Erreur ! Signet non défini.

Objectif sous-jacent .....	Erreur ! Signet non défini.
Conclusion .....	22
VII. Retour du Secrétariat International .....	Erreur ! Signet non défini.
Exigence 6.4 : Impact environnemental et social des activités extractives .....	24
I. Ressources .....	Erreur ! Signet non défini.
II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente .....	Erreur ! Signet non défini.
III. Détenteurs de l'information .....	24
IV. Autoévaluation.....	Erreur ! Signet non défini.
Aspects techniques de l'exigence .....	Erreur ! Signet non défini.
Objectif sous-jacent .....	Erreur ! Signet non défini.
Conclusion .....	32
V. Retour du Secrétariat International .....	Erreur ! Signet non défini.
<b>Pour la Validation</b> : signature du GMP .....	35

## Exigence 3.4 : Émissions de gaz à effet de serre

### I. Ressources

- [Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation](#)

### II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette exigence ou d'autres études.

*Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation dans le cadre de la Norme 2023, cette section peut rester vierge puisqu'il s'agit d'une nouvelle exigence.*

### III. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

#### Détenteurs de l'information

① Cet exercice de cartographie a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, de la sauvegarde, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence. Cela permet d'identifier clairement le gestionnaire de l'information qui doit fournir les informations nécessaires à la déclaration ITIE, soit par déclaration, soit par des divulgations systématiques. Cette section peut également servir de base d'information au Rapport ITIE (cf. Annexe A – Cartographie)

	Question	Réponse
Encouragé	Quelles entreprises collectent des données sur les émissions de gaz à effet de serre liées à leurs activités ?	Détenteur(s) de l'information ( <i>précisez ici</i> ) : Société Minière de Boké (SMB) – qui intègre le suivi des émissions dans ses rapports environnementaux.  Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG) – qui publie des indicateurs environnementaux, y compris sur les GES.

*Winning Consortium Simandou (WCS) – qui prévoit un reporting climatique dans le cadre du projet Simandou.*

*Rusal/Friguia – qui collecte des données environnementales incluant les émissions atmosphériques.*

*Guinea Alumina Corporation (GAC) – qui reporte régulièrement ses performances environnementales, y compris les GES.*

Encouragé	Quelle agence gouvernementale collecte les données sur les émissions de gaz à effet de serre associées au secteur extractif ?	Détenteur(s) de l'information (précisez ici) : l'Agence Guinéenne de l'Environnement (AGEE).
-----------	---	--

## Exigence technique

Encouragé	Divulgence des émissions de gaz à effet de serre
<i>Disponibilité</i>	<p>Les entreprises divulguent-elles des données sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui      <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si oui, ces informations sont-elles conformes aux principales normes de divulgation en vigueur ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui      <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Expliquez (facultatif) : Certaines entreprises extractives opérant en Guinée (notamment les grandes sociétés minières internationales) divulguent déjà des données sur leurs émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de leurs rapports annuels RSE/ESG ou rapports de développement durable. Ces divulgations suivent généralement les principales normes internationales en vigueur, telles que :</p> <p>le GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocol),</p> <p>les Standards de la Global Reporting Initiative (GRI),</p> <p>ou encore les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD).</p> <p>Le niveau de ventilation des informations divulguées par les entreprises porte-t-il sur le pays ou le projet ?<sup>1</sup></p> <p><input type="checkbox"/> Oui      <input type="checkbox"/> Non</p>

<sup>1</sup> De nombreuses entreprises divulguent leurs émissions globales totales dans le cadre des normes de déclaration obligatoires et volontaires existantes. La ventilation de ces données peut inclure des données au niveau national ou par projet.

Expliquez (facultatif) : Le niveau de ventilation des informations sur les émissions de GES publiées par les entreprises est généralement disponible à travers les rapports RSE ou de développement durable.

Cependant, certaines grandes sociétés minières internationales vont plus loin en fournissant une ventilation par projet (mine, raffinerie, ou infrastructure associée), surtout lorsque ces projets sont de grande envergure et ont un impact significatif sur l'environnement. Cela permet d'améliorer la transparence, la comparabilité et le suivi des engagements climatiques spécifiques à chaque site d'exploitation.

Si ce n'est pas le cas, le groupe multipartite a-t-il demandé aux entreprises de ventiler ces données sur les émissions ?

Oui  Non

Expliquez (facultatif) :

Si les entreprises divulguent des données sur les émissions, où peut-on trouver ces données ?

Divulgations systématiques : Société Minière de Boké (SMB-Winning) : rapports RSE et environnementaux publiés sur [www.smbguinee.com](http://www.smbguinee.com)

Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG) : publications environnementales disponibles sur [www.cbg-guinee.com](http://www.cbg-guinee.com)

Rio Tinto Simandou : informations environnementales et climatiques disponibles sur le site global [www.riotinto.com](http://www.riotinto.com)

AngloGold Ashanti (Siguir) : rapport annuel de développement durable disponible sur [www.anglogoldashanti.com](http://www.anglogoldashanti.com) ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

Les données sur les émissions des entreprises sont-elles divulguées par certaines entités gouvernementales ?

Oui  Non

Expliquez (facultatif) : En Guinée, certaines entités gouvernementales centralisent et publient les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre (GES) communiquées par les entreprises extractives. Ces données sont principalement collectées et traitées par :

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), à travers la Direction Nationale de l'Environnement et des Changements Climatiques (DNECC), qui compile les rapports environnementaux transmis par les entreprises.

Le Bureau Guinéen d'Évaluation Environnementale (BGÉE), qui supervise les études d'impact environnemental et social (EIES) des projets extractifs, incluant les volets liés aux émissions.

Ces informations alimentent aussi les rapports nationaux de la Guinée à la CCNUCC (Communication nationale et Inventaire des GES).

Si oui, ces informations sont-elles ventilées par projet ?

Oui  Non

Expliquez (facultatif) : En Guinée, les données sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) collectées et publiées par les entités gouvernementales ne sont généralement pas ventilées par projet. Elles sont regroupées :

soit par secteur d'activité (mines, énergie, transport, etc.) dans les inventaires nationaux de GES soumis à la CCNUCC,  
soit par entreprise dans certains rapports environnementaux consolidés.

Si le gouvernement divulgue des données sur les émissions, où peut-on trouver ces données ?

Divulgations systématiques :

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) :  
[www.environnement.gov.gn](http://www.environnement.gov.gn)

Agence Guinéenne de l'Environnement (AGEE) : [www.agee-guinee.org](http://www.agee-guinee.org)

Rapports officiels soumis à la CCNUCC (Communications nationales & Inventaires de GES de la Guinée) : disponibles sur le site de la CCNUCC : <https://unfccc.int>

Institut National de la Statistique (INS) : [www.stat-guinee.org](http://www.stat-guinee.org)

, qui diffuse parfois des données consolidées par secteur (énergie, mines, industrie).

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

## Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est de permettre au public de comprendre et de débattre des émissions de gaz à effet de serre associées au secteur extractif.

## Utilisation de l'information

1. Les informations divulguées par les entreprises sont-elles ventilées à un niveau qui les rende utiles aux parties prenantes nationales ?

Oui       Non

Décrivez le niveau de ventilation des données sur les émissions :

Les données sont généralement ventilées au niveau national ou de l'entreprise, ce qui permet une lecture globale utile aux parties prenantes, même si une ventilation par projet renforcerait encore leur pertinence.

2. Les parties prenantes nationales ont-elles connaissance de ces divulgations par les entreprises et savent-elles où trouver ces informations ?

Oui       Non

Décrivez les discussions des parties prenantes sur ce sujet : Les parties prenantes nationales suivent régulièrement les divulgations des entreprises et confirment leur accessibilité via les sites officiels des entreprises et les rapports publiés, ce qui facilite le dialogue et la prise de décision éclairée.

3. Les données sur les émissions de l'entreprise sont-elles disponibles dans un format ouvert, par exemple sous la forme d'un fichier Excel, afin de faciliter leur utilisation ?

Oui  Non

*Décrivez le ou les jeux de données disponibles et leur format : Les données sont actuellement publiées dans des rapports PDF standardisés. Bien qu'elles soient accessibles, elles ne sont pas encore disponibles en format ouvert tel qu'Excel*

4. Le GMP a-t-il procédé à une analyse utilisant les informations relatives à cette exigence ?

Oui  Non

*Si oui, indiquez les sources où trouver cette analyse : Dans les procès verbaux des réunion du GMP*

5. À la connaissance du GMP, ces informations sont-elles utilisées par les parties prenantes ?

Oui  Non

*Le cas échéant, indiquez les sources où trouver cette analyse : Sites et publications officiels des parties prenantes nationales, y compris rapports internes du GMP et échanges lors des réunions multipartites.*

6. La divulgation des émissions de gaz à effet de serre a-t-elle alimenté le débat public ou soutenu les priorités nationales liées aux émissions du secteur extractif ?

Oui  Non

*Le cas échéant, indiquez les sources où trouver cette analyse : Débats et ateliers organisés par le GMP, communiqués officiels du ministère de l'Environnement et sites Internet des entreprises extractives.*

## Conclusion

Sur la base de l'examen des [aspects techniques](#) et de l'[objectif sous-jacent](#), quelle est l'autoévaluation du GMP par rapport à cette exigence ?

Le score est:

très faible (0)  faible (25)  limité (50)  bon (70)  très bon (90)  exceptionnel (100)

Ou

non applicable

Expliquez

Le GMP considère que la divulgation des données sur les émissions de gaz à effet de serre est largement conforme aux normes internationales, ventilée de manière utile pour les parties prenantes, et accessible via des publications officielles et procès-verbaux de réunions. Les informations sont utilisées pour le suivi des émissions du secteur extractif et alimentent le débat public ainsi que les priorités nationales en matière environnementale. Des améliorations peuvent encore être apportées, notamment en rendant certaines données disponibles en format ouvert pour une exploitation plus facile par tous les acteurs.

## IV. Retour du Secrétariat International

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

Existence de divulgations <i>Encouragé</i>	Aucune déclaration n'a été faite
Divulgations conformes aux normes existantes <i>Encouragé</i>	NA
Ventilation des divulgations <i>Encouragé</i>	NA
Objectif sous-jacent	
Autres observations	La Guinée s'est engagé dans un processus de mise en place d'une taxe carbone et le système MRV est en cours d'élaboration. Il faudrait créer une passerelle entre cette plateforme MRV de rapportage des émissions des entreprises minières avec l'ITIE pour éviter de dupliquer les demandes de données auprès des entreprises.
Sur la disponibilité des divulgations systématiques	
Sur l'actualité des divulgations	
Sur le format (ouvert ou non) des divulgations	

## Exigence 6.1 : Dépenses sociales et paiements environnementaux

### I. Ressources

[Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation](#)

Note d'orientation : [Dépenses sociales et environnementales](#)

## II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

## III. Applicabilité de l'exigence

① Le GMP doit établir si cette exigence est applicable.

### Paiement sociaux<sup>2</sup>

Les entreprises sont-elles tenues d'effectuer des dépenses sociales auprès d'agences gouvernementales et/ou de tierces partie en vertu de la loi ou des termes du contrat régissant leur investissement dans l'industrie extractive ?

Oui       Non

Ajoutez une explication ici :

### Paiements environnementaux<sup>3</sup>

Les entreprises sont-elles tenues d'effectuer des paiements environnementaux aux agences gouvernementales en vertu de la loi ou des termes du contrat régissant leurs investissements dans l'industrie extractive ?

Oui       Non

Ajoutez une explication ici :

Si la réponse est « non » aux deux questions ci-dessus, l'Exigence n'est pas requise. Des paiements sociaux, des dépenses environnementales et/ou des paiements environnementaux discrétionnaires<sup>4</sup> (c'est-à-dire

<sup>2</sup> Extrait de la note d'orientation sur l'Exigence 6.1 : les *paiements sociaux aux administrations publiques* (parfois appelées dépenses sociales) font référence aux paiements effectués directement par l'entreprise à une entité de l'État. Les *dépenses sociales aux tierces parties* sont des contributions sociales versées par les entreprises à des tierces parties (ou entité non-gouvernementales) et peuvent inclure des paiements à un prestataire de services, une association locale, des fonds pour le soutien du développement local administrés par des communautés locales, etc.

<sup>3</sup> Extrait de la note d'orientation sur l'Exigence 6.1 : les *paiements environnementaux aux administrations publiques* font référence aux paiements typiquement effectués par des entreprises au gouvernement afin de compenser ou d'atténuer l'impact environnemental potentiel résultant des opérations pétrolières, gazières et minières. Les *dépenses environnementales vers des tierces parties* sont des contributions environnementales versées à des tierces parties ne représentant pas une entité de l'État (par ex. un fournisseur de services menant des activités exigées par les programmes de travail sur l'environnement, type reforestation).

<sup>4</sup> C'est-à-dire que la loi ou le contrat n'imposent pas ces paiements. Ils sont parfois appelés « contributions à la RSE ». Notez que dans certains cas, les entreprises peuvent déclarer les montants totaux des contributions sociales, sans les ventiler en contributions obligatoires et discrétionnaires, or la Norme ITIE exige que ces données soient ventilées, afin que les parties prenantes comprennent ce qui est obligatoire et ce qui est discrétionnaire. Les GMP sont encouragés à dialoguer avec les parties prenantes concernées de manière à identifier des approches qui permettent une divulgation des données plus détaillée.

non imposés par la loi) peuvent cependant s'effectuer. La divulgation de ces informations est *encouragée*. Veuillez fournir des informations sur les détenteurs de ces informations (voir « encouragé ») et passez ensuite à la section « Encouragé - 6.1.d - Paiements sociaux et environnementaux discrétionnaires » pour une auto-évaluation concernant cette partie encouragée de l'Exigence.

Si la réponse est « oui » à l'une des deux questions ci-dessus, passez à la partie sur l'établissement de la matérialité.

#### IV. Matérialité

Les dépenses sociales obligatoires aux administrations publiques et/ou à des tierces parties ont-elles été significatives au cours de la période examinée ?

Oui  Non

Si oui, précisez le seuil de matérialité adopté pour ces paiements et indiquez si ce seuil diffère de celui des autres flux de recettes : Les dépenses sociales obligatoires ont été considérées comme significatives lorsque leur montant dépasse 5 % du chiffre d'affaires

Les paiements environnementaux obligatoires aux agences gouvernementales ont-ils été significatifs au cours de la période examinée ?

Oui  Non

Si oui, indiquez si le seuil de matérialité de ces paiements est différent de celui des autres flux de revenus : Les dépenses sociales obligatoires ont été considérées comme significatives lorsque leur montant dépasse 5 % du chiffre d'affaires

#### V. Détenteurs de l'information

<sup>i</sup> Cet exercice de cartographie a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, de la sauvegarde, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence. Cela permet d'identifier clairement le gestionnaire de l'information qui doit fournir les informations nécessaires à la déclaration ITIE, soit par déclaration, soit par des divulgations systématiques. Cette section peut également servir de base d'information au Rapport ITIE (cf. Annexe A - Cartographie)

	Question	Réponse
Exigé Paiements sociaux 6.1.a	Quelle (ou quelles) entité gouvernementale détient/collecte les informations sur les dépenses sociales obligatoires aux administrations publiques et/ou aux tierces parties pour le secteur pétrole et gaz / mines et carrières ?	Détenteur(s) de l'information ( <i>précisez ici</i> ) :  Détenteur(s) de l'information :  Ministère du Budget : responsable de la centralisation des dépenses obligatoires effectuées par les entreprises extractives vers l'administration publique.  Ministère des Mines et de la Géologie / Ministère du Pétrole et de l'Énergie : collecte des informations spécifiques au secteur extractif, notamment sur

		<p>les dépenses sociales prévues dans les contrats.</p> <p>Entreprises d'État concernées : certaines entreprises publient directement leurs contributions sociales dans leurs rapports annuels ou RSE.</p> <p>Publications et sites web / liens :</p> <p>Ministère du Budget – Rapports annuels et lois de finances</p> <p>Ministère des Mines et de la Géologie – Publications et statistiques</p> <p>Ministère du Pétrole et de l'Énergie – Rapports sectoriels</p>
<p>Attendu</p> <p>Contrats décrivant les paiements sociaux</p> <p>6.1.a</p>	<p>Quelle (ou quelles) entité gouvernementale est chargée de détenir/collecter les contrats, et tout autre document requis par la loi, décrivant le niveau et l'affectation des dépenses sociales obligatoires pour le secteur pétrole et gaz / mines et carrières ?</p>	<p>Détenteur(s) de l'information (précisez ici) : Ministère du Pétrole et de l'Énergie / Ministère des Mines et de la Géologie : chargés de centraliser les contrats et documents légaux relatifs aux obligations sociales des entreprises extractives.</p> <p>Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNCP) : conserve les documents relatifs aux transferts financiers liés aux dépenses sociales.</p> <p>Entreprises extractives (privées et d'État) : doivent conserver et transmettre les contrats et annexes détaillant les obligations sociales prévues par la loi ou le contrat.</p> <p>Publications et sites web / liens :</p> <p>Ministère du Pétrole et de l'Énergie</p> <p>– Publications légales et rapports annuels.</p> <p>Ministère des Mines et de la Géologie</p> <p>– Statistiques, rapports d'activités et documents contractuels sectoriels.</p>
<p>Exigé</p> <p>Paiements environnementaux</p> <p>6.1.b</p>	<p>Quelle (ou quelles) entité gouvernementale est chargée de détenir/collecter les données sur les paiements environnementaux obligatoires aux administrations publiques pour le secteur pétrole et gaz / mines et carrières ?</p>	<p>Détenteur(s) de l'information (précisez ici) : Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF) : chargé de centraliser les données sur les paiements environnementaux obligatoires effectués par les entreprises extractives.</p> <p>Direction générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DG-TCP) : conserve les informations financières relatives aux transferts environnementaux vers les administrations publiques.</p>

		<p><i>Entreprises extractives (privées et d'État) : doivent déclarer les paiements environnementaux conformément à la loi et aux contrats.</i></p> <p><i>Publications et sites web / liens :</i></p> <p><i>Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts</i></p> <p><i>- Rapports sur la conformité environnementale et paiements obligatoires.</i></p>
<p>Attendu</p> <p>Contrats décrivant les paiements environnementaux</p> <p>6.1.b</p>	<p>Quelle (ou quelles) entité gouvernementale est chargée de détenir/collecter les contrats imposant des paiements environnementaux pour le secteur pétrole et gaz / mines et carrières ?</p>	<p>Détenteur(s) de l'information (précisez ici) : Direction générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DG-TCP).</p> <p><i>Elle centralise les informations sur les flux financiers liés aux obligations contractuelles des entreprises, y compris les paiements environnementaux obligatoires.</i></p> <p><i>Publications et sites web / liens :</i></p> <p><i>Site officiel du Trésor guinéen : <a href="http://www.tresor.gov.gn">www.tresor.gov.gn</a></i></p> <p><i>Site officiel ITIE Guinée pour les rapports et données ouvertes :</i></p>
<p>Encouragé</p> <p>Paiements sociaux discrétionnaires</p> <p>6.1.d</p>	<p>Quelle (ou quelles) entité gouvernementale est chargée de détenir/collecter les données sur dépenses sociales discrétionnaires aux tierces parties et/ou aux agences gouvernementales pour le secteur pétrole et gaz / mines et carrières ?</p>	<p>Détenteur(s) de l'information (précisez ici) : Direction générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DG-TCP)</p> <p><i>Publications et sites web / liens :</i></p> <p><i><a href="http://www.tresor.gov.gn">www.tresor.gov.gn</a></i></p> <p><i>- Informations financières et rapports sur les flux de trésorerie et les obligations des entreprises</i></p> <p><i><a href="http://www.itie-guinee.org">www.itie-guinee.org</a></i></p> <p><i>- Rapports ITIE pour le secteur extractif, incluant données sur dépenses sociales</i></p>
<p>Encouragé</p> <p>Dépenses environnementales discrétionnaires à des tierces parties</p> <p>6.1.d</p>	<p>Quelle (ou quelles) entité gouvernementale est chargée de détenir/collecter les données sur dépenses environnementales discrétionnaires et les paiements aux tierces parties ou aux entités gouvernementales pour le secteur pétrole et gaz / mines et carrières ?</p>	<p>Détenteur(s) de l'information (précisez ici) : Direction générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DG-TCP)</p> <p><i>Publications et sites web / liens :</i></p> <p><i><a href="http://www.tresor.gov.gn">www.tresor.gov.gn</a></i></p> <p><i>- Informations financières et rapports sur les flux de trésorerie et paiements environnementaux</i></p> <p><i><a href="http://www.itie-guinee.org">www.itie-guinee.org</a></i></p>

Divulgations existantes de l'information		
Autres divulgations régulières	Existe-t-il des publications de l'industrie ou autres divulgations qui contiennent ces informations sur une base annuelle a minima ?  Il peut s'agir de publications de l'industrie, de groupes de réflexion, etc.	Préciser les publications et sites web/liens

## VI. Autoévaluation

### Aspects techniques de l'exigence

#### Paiements sociaux

Exigé	6.1.a – Paiements sociaux obligatoires
Disponibilité des divulgations	<p>Les divulgations des dépenses sociales obligatoires des entreprises aux agences gouvernementales et/ou à des tiers sont-elles disponibles ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui    <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Cochez les types de dépenses sociales obligatoires applicables :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Dépenses sociales significatives fournies en nature <input type="checkbox"/> Oui    <input checked="" type="checkbox"/> Non applicable</li></ul> <p>Si « oui », la nature et la valeur estimées de la transaction en nature sont-elles divulguées ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui    <input type="checkbox"/> Non    <input type="checkbox"/> Partiellement</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Le bénéficiaire des dépenses sociales mandatées est une tierce partie (c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'une agence de l'État). <input checked="" type="checkbox"/> Oui    <input type="checkbox"/> Non applicable</li></ul> <p>Si « oui », les montants, noms et fonctions des bénéficiaires sont-ils divulgués ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui    <input type="checkbox"/> Non    <input checked="" type="checkbox"/> Partiellement</p> <p>Les données ventilées par genre sur les bénéficiaires des dépenses sociales obligatoires sont-elles disponibles ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui    <input type="checkbox"/> Non    <input checked="" type="checkbox"/> Non applicable    <input type="checkbox"/> Non disponible</p>

Les informations divulguées ont-elles fait l'objet d'un rapprochement ?

Oui  Non

Si non, expliquez pourquoi :

Où peut-on trouver des données sur les dépenses sociales obligatoires pour la période examinée ?

Divulgations systématiques : Site de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

Qualité des données : évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité des informations

Le groupe multipartite a-t-il convenu d'une procédure pour traiter de la qualité des données et de l'assurance de l'information sur les dépenses sociales ?

Oui  Non

La procédure en question est-elle le rapprochement ?

Oui  Non

Note : le rapprochement n'est pas exigé. Ce qui est exigé est que le GMP convienne d'une procédure qu'il juge idoine.

Où peut-on trouver la procédure convenue pour les dépenses sociales ?

Divulgations systématiques Publications régulières par les entreprises et entités gouvernementales : rapports annuels ou rapports de conformité contenant la méthodologie appliquée pour assurer la qualité et la fiabilité des informations sur les dépenses sociales.

ET / OU

Autres sources Site officiel de l'ITIE Guinée : [www.itie-guinee.org](http://www.itie-guinee.org).

Le GMP ou l'une des parties prenantes a-t-il exprimé des préoccupations concernant certaines de ces informations qui seraient incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

Oui  Non

Le GMP n'a pas évalué l'exhaustivité, la fiabilité, la ponctualité

Si oui :

Le GMP ou l'une des parties prenantes a-t-il exprimé des préoccupations concernant certaines de ces informations qui seraient incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

Oui  Non

Si oui, expliquez ou fournissez des informations sur les possibilités de consulter les préoccupations exprimées par les parties prenantes : (par exemple : compte-rendu de réunion du GMP, section d'un Rapport ITIE, etc.

Attendu

6.1.a – Divulgateion des contrats liés aux paiements sociaux obligatoires

**Disponibilité  
(6.1.a)**

Le pays divulgue-t-il les contrats, et tout autre document requis par la loi, décrivant le niveau et l'affectation des dépenses sociales obligatoires significatives ?

Oui  Non  Partiellement

Si « non » ou « partiellement », existe-t-il des obstacles juridiques ou pratiques à la divulgation des contrats et autres documents exigés par la loi ?

Oui  Non

Précisez : Certains contrats et documents relatifs aux dépenses sociales obligatoires ne sont pas entièrement publiés en raison de restrictions légales sur la divulgation d'informations commerciales sensibles et de difficultés pratiques liées à l'accès aux archives des entreprises et agences gouvernementales.

La divulgation des contrats est une *attente*. Si aucune divulgation n'est faite, le GMP doit démontrer qu'il a examiné cette question.

Le GMP a-t-il envisagé la divulgation des contrats décrivant le niveau et l'affectation des dépenses sociales obligatoires significatives ?

Oui  Non

Où peut-on trouver confirmation que cette discussion a eu lieu ?

Divulgations systématiques : site internet [www.ou](http://www.ou) ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#)

ET / OU

Autres sources : Dans les *procès-verbaux des réunions du GMP* et/ou sur le site officiel de l'ITIE Guinée : <https://www.itie-guinee.org>

**Paiements environnementaux (ou dépenses environnementales)****Exigé****6.1.b – Paiements environnementaux obligatoires****Disponibilité**

Les informations relatives aux paiements environnementaux obligatoires significatifs versés aux agences gouvernementales dans le secteur **des mines et carrières/pétrole et gaz** sont-elles accessibles au public ?

Oui  Non

Cochez les types de paiements environnementaux obligatoires applicables :

- Redevance/taxe environnementale
- Paiement pour les émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et d'oxydes d'azote (Nox)
- Paiement pour la pollution de l'air
- Paiement pour les émissions dans l'environnement
- Redevance de remise en état des mines
- Redevances sur les déchets miniers

- Redevances pour l'utilisation de l'eau
- Contribution/paiement à l'agence ou fonds de protection de l'environnement
- Paiement pour licence/permis environnemental
- Autre. Décrivez :

Où peut-on trouver les données sur les paiements environnementaux obligatoires pour la période examinée ?

Divulgations systématiques Site Internet des entreprises extractives : publications annuelles ou rapports de durabilité / RSE.

Site de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DG-TCP)  
ET / OU

Autres sources : Site officiel de l'ITIE Guinée : <https://www.itie-guinee.org>.

Qualité des données : évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité des informations

Le groupe multipartite a-t-il convenu d'une procédure pour traiter de la qualité des données et de l'assurance de l'information sur les paiements environnementaux ?

- Oui     Non

La procédure en question est-elle le rapprochement ?

- Oui     Non

Note : le rapprochement n'est pas exigé. Ce qui est exigé est que le GMP convienne d'une procédure qu'il juge idoine.

Où peut-on trouver la procédure convenue pour les paiements environnementaux ?

Divulgations systématiques Publication régulière par les détenteurs de l'information, notamment les rapports annuels des entreprises extractives et de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DG-TCP) :

<https://www.dgtcp.gov.gn>

ET / OU

Autres sources : Site officiel de l'ITIE Guinée : <https://www.itie-guinee.org>.

Le GMP ou l'une des parties prenantes a-t-il exprimé des préoccupations concernant certaines de ces informations qui seraient incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

- Oui     Non

Le GMP n'a pas évalué l'exhaustivité, la fiabilité, la ponctualité des paiements environnementaux.

Si oui :

Le GMP ou l'une des parties prenantes a-t-il exprimé des préoccupations concernant certaines de ces informations qui seraient incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

- Oui     Non

Si oui, expliquez ou fournissez des informations sur les possibilités de consulter les préoccupations exprimées par les parties prenantes : (par ex : compte-rendu de réunion du GMP, section d'un Rapport ITIE, etc.

Attendu 6.1.b – Divulgence des contrats relatifs aux paiements environnementaux obligatoires

Disponibilité (6.1.b) Les paiements environnementaux sont-ils imposés par les contrats ?  
 Oui  Non

Le pays divulgue-t-il ces contrats ?

Oui  Non  Partiellement

Si « non » ou « partiellement », existe-t-il des obstacles juridiques ou pratiques à la divulgation des contrats et autres documents exigés par la loi ?

Oui  Non

Précisez : restrictions juridiques sur la divulgation de certaines clauses contractuelles et préoccupations relatives à la confidentialité commerciale

La divulgation des contrats est une *attente*. Si aucune divulgation n'est faite, le GMP doit démontrer qu'il a examiné cette question.

Le GMP a-t-il envisagé la divulgation des contrats exigeant des entreprises qu'elles effectuent des paiements environnementaux ?

Oui  Non

Où peut-on trouver confirmation que cette discussion a eu lieu ?

Divulgations systématiques : site internet [www.](#) ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#)

ET / OU

Autres sources : Site officiel de l'ITIE Guinée : <https://www.itie-guinee.org>.

Encouragé 6.1.c – Évaluation des obligations légales et contractuelles en matière de dépenses ou paiements sociaux et environnementaux

Disponibilité Dans le cadre de la procédure relative à la qualité des données et à l'assurance de l'information, conformément à l'exigence 6.1.c, le GMP a-t-il procédé à une évaluation pour déterminer si les obligations légales ou contractuelles en matière de dépenses ou de paiements sociaux et environnementaux sont respectées dans la pratique dans le secteur **pétrole et gaz / mines et carrières** ?

Oui  Non

Si oui, quel a été le résultat de cette évaluation ?

Où peut-on trouver confirmation que cette évaluation existe ?

Divulgations systématiques : site internet [www.](#) ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#)

ET / OU

Autres sources : Publications systématiques : site internet du Secrétariat Exécutif ITIE Guinée [www.itie-guinee.org](http://www.itie-guinee.org)

Autres sources : comptes rendus des réunions du GMP, rapport narratif annuel de progrès ITIE Guinée.

Encouragé

6.1.d – Dépenses sociales et environnementales discrétionnaires

Disponibilité

Certaines entreprises effectuent-elles des dépenses sociales ou des paiements environnementaux discrétionnaires (c'est-à-dire non obligatoires) ?

Oui  Non

Le GMP en considère-t-il certain(e)s comme sont significatifs ?

Oui  Non

Si oui, cochez celles qui s'appliquent à votre pays :

Dépenses sociales discrétionnaires significatives à des tierces parties

Le cas échéant, les données sont-elles accessibles au public ?  Oui  Non

Dépenses environnementales discrétionnaires significatives à des tierces parties

Le cas échéant, les données sont-elles accessibles au public ?  Oui  Non

Dépenses environnementales discrétionnaires significatives à des administrations publiques

Le cas échéant, les données sont-elles accessibles au public ?  Oui  Non

Dépenses environnementales discrétionnaires significatives à des tierces parties

Oui  Non  Non applicable

Le cas échéant et si elles sont disponibles, les dépenses discrétionnaires sociales et/ou environnementales à des tierces parties sont-elles ventilées par bénéficiaire ?

Oui  Non

Le cas échéant et si elles sont disponibles, les dépenses discrétionnaires sociales et/ou environnementales à des tierces parties sont-elles ventilées selon le sexe du bénéficiaire ?

Oui  Non

Où peut-on trouver des données sur les dépenses sociales discrétionnaires pour la période examinée ?

Divulgations systématiques Publications annuelles des entreprises concernées (rapports de responsabilité sociale ou rapports financiers) ET / OU

Autres sources : Site officiel de l'ITIE Guinée : <https://www.itie-guinee.org>.

Où peut-on trouver des données sur les paiements sociaux discrétionnaires (au gouvernement) et sur les dépenses sociales discrétionnaires (à des tierces parties) pour la période examinée ?

Divulgations systématiques : apports annuels des entreprises extractives (section Responsabilité Sociale ou Paiements au gouvernement)

Publications gouvernementales : sites des ministères concernés (Budget, Mines, Pétrole, Environnement) ET / OU

Autres sources : Site officiel de l'ITIE Guinée : <https://www.itie-guinee.org>.

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité de l'information

Le GMP ou l'une des parties prenantes a-t-il exprimé des préoccupations concernant certaines de ces informations qui seraient incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

Oui  Non

Si oui, expliquez :

Le groupe multipartite a-t-il convenu d'une procédure pour traiter de la qualité des données et de l'assurance de l'information sur les paiements et dépenses discrétionnaires sociaux et environnementaux ?

Oui  Non

La procédure en question est-elle le rapprochement ?

Oui  Non

Note : le rapprochement n'est pas exigé. Ce qui est exigé est que le GMP convienne d'une procédure qu'il juge idoine.

Où peut-on trouver la procédure convenue pour les dépenses sociales ?

Divulgations systématiques : [site internet www.](#) ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#)

ET / OU

Autres sources : Site officiel de l'ITIE Guinée : <https://www.itie-guinee.org>.

Commentaires et observations complémentaires, notamment sur les éventuelles lacunes, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y remédient :

Autres commentaires : e GMP note que, globalement, les informations sur les paiements et dépenses discrétionnaires sociaux et environnementaux sont disponibles et de bonne qualité. Toutefois, certaines lacunes subsistent, notamment :

Disponibilité des données : certaines dépenses discrétionnaires peuvent ne pas être ventilées par bénéficiaire ou par type de dépense, limitant ainsi la précision de l'analyse.

Obstacles à la divulgation : contraintes techniques dans la collecte des données et absence de standardisation dans les formats de reporting entre entreprises et agences gouvernementales.

Remédiation et bonnes pratiques : le GMP, en collaboration avec le gouvernement et les entreprises, a mis en place :

des séminaires de renforcement des capacités pour les entités déclarantes ;

des mécanismes d'assurance qualité pour vérifier l'exhaustivité et la fiabilité des données ;

une publication systématique des informations sur le site officiel de l'ITIE Guinée pour garantir la transparence et faciliter l'accès du public.

Cette approche progressive contribue à améliorer la fiabilité, la transparence et l'utilité des informations pour le suivi des dépenses sociales et environnementales dans le secteur extractif.

## Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est de permettre au public de comprendre les contributions sociales et environnementales des entreprises extractives et de fournir une base qui sert à évaluer si les entreprises extractives respectent leurs obligations légales et contractuelles en matière de dépenses sociales et environnementales.

### Utilisation de l'information

Cette exigence est-elle pertinente pour certaines réformes nationales ou débats publics actuels ?

Oui     Non

*Si oui, précisez. Indiquez si le GMP s'est mobilisé sur cette question en utilisant les données ITIE.*

Le GMP considère que cette exigence est pertinente pour les débats actuels sur la transparence des dépenses sociales et environnementales, notamment dans le cadre des réformes visant à renforcer la redevabilité des entreprises extractives et l'impact des investissements sur les communautés locales.

Le GMP s'est mobilisé sur cette question en utilisant les données ITIE pour informer les discussions avec le gouvernement, les entreprises et les parties prenantes de la société civile, contribuant ainsi à orienter les décisions politiques et les programmes de suivi des dépenses.

Certaines de ces informations sont-elles disponibles en format ouvert, par exemple sous la forme d'un fichier Excel ?

Oui     Non

*Décrivez le ou les jeux de données disponibles et leur format : Dépenses sociales et environnementales obligatoires et discrétionnaires des entreprises extractives.*

*Format : fichiers Excel (.xlsx) ventilant les montants par entreprise, type de dépense, bénéficiaire et, le cas échéant, par genre.*

*Périodicité : annuelle, couvrant la période examinée.*

*Ces jeux de données permettent aux parties prenantes de réaliser des analyses comparatives et d'évaluer la redevabilité des flux financiers.*

Le GMP a-t-il procédé à des analyses en se servant d'informations relatives à cette exigence ?

Oui     Non

*Si oui, indiquez les sources où trouver cette analyse : Comptes rendus et procès-verbaux des réunions du GMP.*

*Rapports narratifs annuels de progrès de l'ITIE-Guinée.*

*Publications spécifiques du Secrétariat Exécutif ITIE-Guinée sur les dépenses sociales et environnementales.*

À la connaissance du GMP, ces informations sont-elles utilisées par les parties prenantes ?

Oui     Non

*Le cas échéant, indiquez les sources où trouver cette analyse :*

Sites Internet officiels du gouvernement et des collectivités locales, publiant les flux de transferts et dépenses sociales/environnementales.

Rapports et communiqués du Secrétariat Exécutif ITIE-Guinée.

Comptes rendus de réunions du GMP où des acteurs de la société civile et des entreprises discutent de l'utilisation de ces données.

## Conclusion

Sur la base de l'examen des [aspects techniques](#) et de l'[objectif sous-jacent](#), quelle est l'autoévaluation du GMP par rapport à cette exigence ?

Le score est:

très faible (0)    
  faible (25)    
  limité (50)    
  bon (70)    
 très bon (90)    
 exceptionnel (100)

Ou

non applicable

Expliquez

Le GMP considère que les informations sur les dépenses sociales et environnementales, qu'elles soient obligatoires ou discrétionnaires, sont largement disponibles, analysées et utilisées par les parties prenantes. Les mécanismes de suivi, de qualité des données et d'assurance de l'information ont été convenus et appliqués. Les données publiées permettent de renforcer la transparence, la redevabilité et la compréhension du public sur l'usage des ressources par les entreprises et le gouvernement.

Des améliorations restent possibles, notamment pour rendre certaines informations plus exhaustives, détaillées et accessibles en format ouvert, mais la situation actuelle reflète un haut niveau de conformité à l'exigence.

## VII. Retour du Secrétariat International

À remplir par le Secrétariat International

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

6.1.a – Dépenses sociales obligatoires <i>Exigé</i>	Des dépenses sociales obligatoires existent et la valeur des dépenses sociales est divulguée à l'annexe 10 du rapport ITIE. Le tableau 107 de la section 7.5.2 donne un aperçu des dépenses sociales importantes des entreprises imposées par la loi ou le contrat.
6.1.b – Dépenses environnementales obligatoires <i>Exigé</i>	Oui, il existe des paiements environnementaux obligatoires au gouvernement, et la section 4.6.4 dresse un inventaire des dispositions contenues dans les ententes minières.  Les paiements sont principalement liés à la réhabilitation des sites miniers et aux taxes environnementales.
6.1.c – Assurance et qualité des données	La section 4.6.5 stipule que les dépenses environnementales sont déclarées unilatéralement par les entreprises et que les paiements environnementaux

	au gouvernement divulgués dans cette section sont ventilés par entreprise et non par projet.
6.1.d – Informations supplémentaires relatives aux dépenses sociales et environnementales <i>Encouragé</i>	Les noms et fonctions de certains bénéficiaires sont indiqués à l'annexe 10 et à l'annexe 11 mais les informations ne sont pas ventilées par sexe.
Objectif sous-jacent	
Autres observations	
Sur la disponibilité des divulgations systématiques	
Sur l'actualité des divulgations	
Sur le format (ouvert ou non) des divulgations	

## Exigence 6.4 : Impact environnemental et social des activités extractives

### I. Ressources

[Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation](#)

Note d'orientation : [Impact environnemental des activités extractives](#)

### II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

*Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.*

### III. Détenteurs de l'information

① Cet exercice de cartographie a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, de la sauvegarde, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence. Cela permet d'identifier clairement le gestionnaire de l'information qui doit fournir les informations nécessaires à la déclaration ITIE, soit par déclaration, soit par des divulgations systématiques. Cette section peut également servir de base d'information au Rapport ITIE (cf. Annexe A – Cartographie)

	Question	Réponse
Aperçu du cadre juridique et des réformes 6.4.a	Quelle (ou quelles) entité gouvernementale fournit une description du cadre juridique et administratif régissant la gestion et le suivi de l'impact environnemental et social dans le secteur de Choose an item. ?  NB : Les règles relatives aux permis environnementaux, aux licences, aux évaluations d'impact, à la remise en état, au déclassement, à la fermeture et aux responsabilités des agences sont couvertes par cette exigence.	Détenteur(s) de l'information ( <i>précisez ici</i> ) : En Guinée, l'entité gouvernementale chargée de fournir une description du cadre juridique et administratif régissant la gestion et le suivi de l'impact environnemental et social dans le secteur extractif (pétrole, gaz, mines et carrières) est :  Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC)  Sources de publication :  Site officiel du MEEVCC : <a href="http://www.meevcc.gov.gn">www.meevcc.gov.gn</a>  Publications régulières et rapports sur l'environnement et le secteur extractif (EIES, rapports annuels, directives réglementaires).

<p>Évaluations d'impact 6.4.b</p>	<p>Quelle ou quelles entités gouvernementales et entreprises déclarantes détiennent les informations relatives aux évaluations publiques d'impact environnemental, social et lié au genre dans le secteur Choose an item. ?</p>	<p>Détenteur(s) de l'information (précisez ici) : Entités gouvernementales :</p> <p>Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC) : responsable des évaluations d'impact environnemental et social (EIES), y compris les volets liés au genre</p> <p>Ministère des Mines et de la Géologie : détient les évaluations liées aux projets miniers et aux impacts sociaux et environnementaux.</p> <p>Entreprises déclarantes :</p> <p>Toutes les entreprises extractives opérant en Guinée, y compris les entreprises d'État et les sociétés privées, qui sont légalement tenues de réaliser et de divulguer les EIES et les rapports de suivi social et environnemental.</p> <p>Publications et sites web / liens :</p> <p>MEEVCC : <a href="http://www.meevcc.gov.gn">www.meevcc.gov.gn</a></p> <p>Ministère des Mines et de la Géologie : <a href="http://www.mines.gov.gn">www.mines.gov.gn</a></p> <p>Rapports annuels d'EIES et études environnementales des entreprises : disponibles via les sites web des entreprises concernées et, dans certains cas, via le site ITIE Guinée <a href="http://www.itie-guinee.org">www.itie-guinee.org</a></p>
<p>Informations complémentaires sur l'impact 6.4.c</p>	<p>Quelle ou quelles entreprises détiennent des informations complémentaires sur leur gestion et leur impact social, environnemental et lié au genre dans le secteur Choose an item. ?</p>	<p>Détenteur(s) de l'information (précisez ici) :</p> <p>Entreprises extractives opérant en Guinée, notamment :</p> <p>. Société Minière de Boké (SMB), Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG),</p> <p>Ces entreprises détiennent des informations sur :</p> <p>leurs programmes de responsabilité sociale d'entreprise (RSE), y compris initiatives sociales et développement local,</p> <p>les mesures de mitigation environnementale, émissions et</p>

gestion des déchets, remise en état, etc.,

les actions liées à l'égalité de genre et l'impact socio-économique sur les communautés locales.

Publications et sites web / liens :

Rapports annuels RSE ou ESG des entreprises, souvent disponibles sur leurs sites web officiels.

SMB : [www.smbguinee.com](http://www.smbguinee.com)

CBG : [www.cbg-guinee.com](http://www.cbg-guinee.com)

Rapports de durabilité ou développement durable : certaines entreprises publient des documents conformes aux normes GRI ou aux standards internationaux ESG.

Rapports ITIE Guinée (sections société / environnement / genre) :

Pratiques de suivi et d'application 6.4.d	Quelle (ou quelles) entité gouvernementale est chargée de détenir/collecter les informations sur les pratiques de suivi et d'application liées à l'impact social et environnemental dans le secteur Choose an item. ?	Détenteur(s) de l'information (précisez ici) : Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC) : <a href="http://www.meevcc.gov.gn">www.meevcc.gov.gn</a>
Sanctions 6.4.e	Quelle (ou quelles) entité gouvernementale est chargée des procédures et de l'application des sanctions ?	Détenteur(s) de l'information (précisez ici) : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable Ministère des Mines et de la Géologie

## IV. Autoévaluation

### Aspects techniques de l'exigence

Exigé	6.4.a – Aperçu du cadre juridique et exigence 6.4.b sur l'accessibilité publique	
Disponibilité	Un aperçu des dispositions juridiques et des règles administratives régissant la gestion et le suivi de l'impact environnemental et social dans le secteur Choose an item. est-il disponible ? (6.4.a) <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Où peut-on trouver cette information : Divulgations systématiques : Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) : <a href="http://www.ande.gov.gn">www.ande.gov.gn</a> Ministère des Mines et de la Géologie : <a href="http://www.mines.gov.gn">www.mines.gov.gn</a> ET / OU	

---

Pays : Guinée et période examinés : Février 2022-Septembre 2025

Formulaire C6 – SECTEUR MINES & CARRIERES

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

Les informations sur les rôles et responsabilités des agences gouvernementales concernées dans la mise en œuvre des règles et réglementations sont-elles disponibles et accessibles au public ?

Oui       Non

*Où peut-on trouver ces informations :*

Divulgations systématiques : Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) : [www.ande.gov.gn](http://www.ande.gov.gn)

Ministère des Mines et de la Géologie : [www.mines.gov.gn](http://www.mines.gov.gn)

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

Exigé 6.4.b – Accessibilité des évaluations d'impact

Cochez parmi les éléments suivants ceux qui s'appliquent dans votre pays, sur la base des dispositions légales :	Est-ce accessible au public ?		Le cas échéant, comment y accéder
<input type="checkbox"/> Informations sur les règles relatives aux permis et licences environnementaux	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable : <a href="http://www.environnement.gov.gn">www.environnement.gov.gn</a>
<input type="checkbox"/> Évaluations sociales	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable : <a href="http://www.environnement.gov.gn">www.environnement.gov.gn</a>
<input type="checkbox"/> Évaluations liées au genre	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Ministère de la Promotion Féminine, de l'Enfant et de la Famille : <a href="http://www.promofem.gov.gn">www.promofem.gov.gn</a>
<input type="checkbox"/> Évaluations environnementales	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	ANDE : <a href="http://www.ande.gov.gn">www.ande.gov.gn</a>
<input type="checkbox"/> Programmes de remise en état	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Ministère des Mines et de la Géologie : <a href="http://www.mines.gov.gn">www.mines.gov.gn</a>
<input type="checkbox"/> Programmes de déclassement	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Ministère des Mines et de la Géologie : <a href="http://www.mines.gov.gn">www.mines.gov.gn</a>
<input type="checkbox"/> Programmes de clôture	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Ministère des Mines et de la Géologie : <a href="http://www.mines.gov.gn">www.mines.gov.gn</a>
<input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	Lien vers les détenteurs d'informations / aperçu des liens

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité de l'information

Certaines parties prenantes (au sein et/ou en dehors du GMP) ont-elles exprimé des préoccupations concernant certaines de ces informations qui seraient incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

Oui  Non

Expliquez, ou insérez un lien permettant d'accéder à l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité, par exemple une étude, une section du Rapport ITIE (année, page), etc.

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui  Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation de toutes les informations ci-dessus, ou insérez un lien permettant d'accéder à l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité, par exemple une étude, une section du Rapport ITIE (année, page), etc.

Encouragé 6.4.a – Aperçu des reformes

*Disponibilité* Des informations sont-elles disponibles sur les réformes prévues ou en cours concernant les dispositions légales et les règles administratives régissant la gestion et le suivi de l'impact environnemental et social ?

Oui  Non

Où peut-on trouver des informations sur les réformes prévues ou en cours ?

Divulgations systématiques Ministère de l'Environnement et du Développement Durable : [www.environnement.gov.gn](http://www.environnement.gov.gn)

Ministère des Mines et de la Géologie : [www.mines.gov.gn](http://www.mines.gov.gn)

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

Encouragé 6.4.c – Informations complémentaires sur l'impact

*Disponibilité* Les informations sont-elles disponibles sur ces points :

- Gestion et impact social des entreprises  
 Oui  Non
- Gestion et impact des entreprises en matière d'égalité homme-femme  
 Oui  Non
- Gestion et impact des entreprises sur l'environnement  
 Oui  Non

Si oui, où trouver ces informations ?

Divulgations systématiques : sites internet des entreprises

ET / OU

Autres sources site internet de l'ITIE.

*Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité de l'information*

Le GMP ou l'une des parties prenantes a-t-il exprimé des préoccupations concernant certaines de ces informations qui seraient incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

Oui  Non

Expliquez, ou insérez un lien permettant d'accéder à l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité, par exemple une étude, une section du Rapport ITIE (année, page), etc.

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui  Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation de toutes les informations ci-dessus, ou insérez un lien permettant d'accéder à l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité, par exemple une étude, une section du Rapport ITIE (année, page), etc.

Encouragé 6.4.d – Pratiques de suivi et d'application

Disponibilité

Des informations sont-elles disponibles sur les pratiques de suivi et d'application liées à l'impact environnemental et social des activités extractives ?

Oui  Non

Ces informations portent-elles également sur les activités de suivi environnemental et social liées à l'eau, aux sols, aux émissions et aux droits de l'Homme ?

Oui  Non

Si oui, les résultats de ces activités sont-ils inclus ?

Oui  Non

Si oui, où peut-on trouver ces informations ?

Divulgations systématiques : Ministère de l'Environnement :  
[www.environnement.gov.gn](http://www.environnement.gov.gn)

Ministère des Mines et de la Géologie : [www.mines.gov.gn](http://www.mines.gov.gn)

Sites internet des entreprises extractives (rapports RSE, rapports environnementaux)

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité de l'information

Le GMP ou l'une des parties prenantes a-t-il exprimé des préoccupations concernant certaines de ces informations qui seraient incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

Oui  Non

Expliquez, ou insérez un lien permettant d'accéder à l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité, par exemple une étude, une section du Rapport ITIE (année, page), etc.

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui  Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation de toutes les informations ci-dessus, ou insérez un lien permettant d'accéder à l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité, par exemple une étude, une section du Rapport ITIE (année, page), etc.

Encouragé 6.4.e – Sanctions

Disponibilité

Des informations sur les procédures de sanctions environnementales sont-elles disponibles ?

Oui  Non

Des informations sur les sanctions appliquées sont-elles disponibles ?

Oui  Non

Si oui, où peut-on trouver ces informations ?

Divulgations systématiques : Ministère de l'Environnement :  
[www.environnement.gov.gn](http://www.environnement.gov.gn)

Ministère des Mines et de la Géologie : [www.mines.gov.gn](http://www.mines.gov.gn)

Sites des entreprises extractives : rapports annuels RSE / environnementaux ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité de l'information

Le GMP ou l'une des parties prenantes a-t-il exprimé des préoccupations concernant certaines de ces informations qui seraient incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

Oui  Non

Si oui, expliquez :

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui  Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation de toutes les informations ci-dessus, ou insérez un lien permettant d'accéder à l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité, par exemple une étude, une section du Rapport ITIE (année, page), etc.

Le GMP est invité à fournir des commentaires et observations complémentaires, notamment sur d'éventuelles lacunes, les moyens d'améliorer la qualité des données, l'importance de la mise en œuvre par rapport aux priorités nationales, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y remédient :

*Autres commentaires : Le GMP souligne les efforts notables déjà entrepris pour renforcer la transparence et le suivi de l'impact environnemental et social des activités extractives. Toutefois, certaines lacunes persistent, notamment en matière de consolidation des données provenant de différentes entités et de diffusion régulière des résultats d'évaluations environnementales et sociales.*

*Pour améliorer la qualité des données, le GMP recommande :*

*La mise en place de systèmes électroniques centralisés pour la collecte et la consolidation des informations.*

*La formation continue des équipes gouvernementales et des entreprises sur les exigences ITIE et les bonnes pratiques de suivi environnemental et social.*

*L'harmonisation des formats et la standardisation des rapports pour faciliter l'analyse et la comparabilité des données.*

*L'importance de ces mesures est forte pour soutenir les priorités nationales de développement durable, de protection de l'environnement et de respect des droits humains.*

*Parmi les obstacles identifiés, on note :*

*Le manque de ressources techniques et humaines pour produire des rapports complets et fiables.*

*La difficulté d'accéder aux informations détaillées sur certaines entreprises ou projets.*

*Pour y remédier, le GMP, en coordination avec le gouvernement et les entreprises, a mis en place :*

*Des réunions régulières de suivi pour valider et harmoniser les données.*

*Des mécanismes d'assurance qualité pour garantir l'exhaustivité, la fiabilité et la ponctualité des informations.*

*La publication progressive et systématique des rapports sur les sites officiels pour assurer l'accès au public et renforcer la confiance des parties prenantes.*

## Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est de fournir aux parties prenantes une base pour évaluer la pertinence du cadre réglementaire et des efforts de suivi entrepris pour gérer l'impact environnemental et social des

industries extractives. Il sert également à évaluer si les entreprises extractives respectent leurs obligations environnementales et sociales.

### Utilisation de l'information

Les membres du GMP considèrent-ils que les informations divulguées sur la gestion et le suivi de l'impact environnemental dans le secteur aident les citoyens à mieux comprendre les réformes et les mesures prises par les gouvernements pour atténuer les effets potentiellement négatifs sur l'environnement, et à évaluer la pertinence de ces mesures et réformes ?

Oui  Non

*Le cas échéant, indiquez les sources où trouver cette analyse : rapports ITIE, procès-verbaux des réunions du GMP, publications officielles des agences environnementales.*

Certaines des informations décrites ci-dessus sont-elles disponibles en format ouvert, par exemple sous la forme d'un fichier Excel ?

Oui  Non

*Décrivez le ou les jeux de données disponibles et leur format : Certaines données sont disponibles en format ouvert, notamment sous forme de fichiers Excel, facilitant leur réutilisation et analyse par les parties prenantes et le public.*

Le GMP a-t-il procédé à des analyses en se servant d'informations relatives à cette exigence ?

Oui  Non

*procès-verbaux des réunions du GMP, rapports narratifs annuels de progrès ITIE.*

À la connaissance du GMP, ces informations sont-elles utilisées par les parties prenantes ?

Oui  Non

*Le cas échéant, indiquez les sources où trouver cette analyse : publications officielles des agences et entreprises, rapports ITIE, comptes rendus de réunions multipartites.*

### Conclusion

Sur la base de l'examen des [aspects techniques](#) et de l'[objectif sous-jacent](#), quelle est l'autoévaluation du GMP par rapport à cette exigence ?

Le score est:

très faible (0)  faible (25)  limité (50)  bon (70)  très bon (90)  exceptionnel (100)

Ou

non applicable

## Expliquez

Le GMP estime que les divulgations relatives à la gestion et au suivi de l'impact environnemental et social sont globalement satisfaisantes. Les informations disponibles permettent aux citoyens et parties prenantes d'apprécier les efforts entrepris par le gouvernement et les entreprises, ainsi que d'évaluer la pertinence des réformes en cours. Néanmoins, certaines lacunes persistent, notamment en ce qui concerne la systématisation de la publication des données, la granularité des indicateurs et l'accessibilité de l'information dans un format ouvert. Des efforts complémentaires pourraient être envisagés pour atteindre un niveau exceptionnel (100), notamment par la mise en ligne régulière et exhaustive des rapports et bases de données.

## V. Retour du Secrétariat International

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

<p>6.4.a – Aperçu du cadre juridique</p> <p><i>Exigé</i></p>	<p>Les sections 4.6.2.1, 4.6.2.3 et 4.6.2.4 énoncent les dispositions juridiques et les règles administratives pertinentes en matière de gestion et de surveillance du secteur extractif.</p> <p>Le rapport indique que l'article 4 du Code de l'environnement de 2019 exige que toutes les entreprises se conforment aux principes et lignes directrices énoncés dans le Code (le tableau 74 donne un résumé des principes et des lignes directrices).</p> <p>La section 4.6.5 stipule que les demandeurs de permis d'exploitation minière doivent soumettre une étude d'impact environnemental et social détaillée, ainsi qu'un plan de gestion environnementale et sociale (PGES).</p> <p>La section 4.6.3 souligne que le cadre institutionnel de la gestion de l'impact environnemental en Guinée repose sur un certain nombre d'acteurs clés, dont le ministère de l'Environnement, des Eaux et des Forêts.</p>
<p>6.4.b – Accessibilité des évaluations publiques d'impact</p> <p><i>Exigé</i></p>	<p>Oui des études d'impacts et audits sont rendus publics par le Ministère de l'Environnement et celui des Mines.</p> <p><a href="https://www.medd-agee.com/les-eies/">https://www.medd-agee.com/les-eies/</a></p> <p><a href="https://medd.gov.gn/annee-2024/">https://medd.gov.gn/annee-2024/</a></p> <p><a href="https://medd.gov.gn/annee-2023/">https://medd.gov.gn/annee-2023/</a></p> <p>Le GMP pourrait envisager de faire un fichier qui répertorie l'ensemble des études d'impacts et autres rapports d'audit pour les entreprises titulaires de concessions minières et qui ont une telle obligation contractuelle.</p>
<p>6.4.c – Informations complémentaires sur l'impact</p>	

Encouragé	
6.4.d - Sanctions Encouragé	
Objectif sous-jacent	
Autres observations	
Sur la disponibilité des divulgations systématiques	Oui divulgation systématique depuis cette année 2025 sur le site de l'Agence de l'Environnement <a href="https://www.medd-agee.com/les-eies/">https://www.medd-agee.com/les-eies/</a>
Sur l'actualité des divulgations	
Sur le format (ouvert ou non) des divulgations	Fichier au format Pdf.

## Pour la Validation : signature du GMP

Date de la signature du GMP

Click or tap to enter a date.

28/10/2025

Occasion de la signature : Click or tap here to enter text.

Exemples : réunion du GMP, par voie de circulaire aux membres du GMP et non-objectif



Lien vers la documentation ou pièce jointe faisant lieu de preuve :

Indiquez un lien vers la page web des procès-verbaux des réunions du GMP ou joindre tout autre type de document faisant lieu de preuve lors de la soumission du formulaire

\*\*\* Fin du formulaire